

CERTIFICAT MEDICAL

à remettre obligatoirement avec le dossier sanitaire

**Arrêté du 20 février 2003
Relatif au suivi sanitaire des mineurs**

L'admission de votre enfant en centre de vacances est obligatoirement conditionnée à la fourniture préalable sous enveloppe cachetée portant le nom du mineur au responsable du centre :

1° d'information relatives **aux vaccinations obligatoires** ou à leurs contre-indications : copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, et attestations d'un médecin :

2° d'un certificat de non - contre - indication lorsqu'une ou plusieurs activités physiques mentionnées à l'article 13 du décret du 3 mai 2002 susvisé sont proposées dans le cadre de l'accueil.

NOM ET ADRESSE DU PRATICIEN

Certifie avoir examiné ce jour :

Le ou la jeune (nom, prénom).....

1/ et l'avoir reconnue apte à pratiquer des activités physiques et sportives

2/ et à jour des vaccinations obligatoires.

Date :

Signature du praticien

fl a s e n

association reconnue d'utilité publique

7, rue A. Mercier - 59000 LILLE - tél.: 03 20 14 55 03

E-mail : flasen@wanadoo.fr - site internet : www.flasen.org